

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatre mai deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Gérard QUINET a donné pouvoir à Gérard GAILLARD
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

ÉTAIT ABSENTE

Claudine GENARD

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 créant la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges (CLETC) ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 11 mars 2021 portant adoption du règlement intérieur de la CLETC ;

VU ledit règlement intérieur et notamment son article 2B relatif à la composition et à la désignation des membres de la CLETC qui précise qu'il appartient au Conseil communautaire d'acter la répartition des sièges entre les communes membres de Valenciennes Métropole ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022, déterminant la composition de ladite commission;

CONSIDÉRANT qu'il convient que la commune délibère conformément au tableau de répartition du nombre de sièges par commune.

SÉANCE : le 10 mai 2022

Délibération n° : 22-05-01

5.1 Intercommunalité

Objet : Détermination de la composition de la commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges (CLETC) de la CAVM

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le


SLO

ID : 059-215904590-20220517-22_05_01-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'acter la répartition du nombre de sièges par commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges de la CAVM ; telle qu'adoptée par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dans sa délibération du 21 mars 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétaire Général

Acte affiché le : **17 MAI 2022**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr


Le Maire,

Sandrine GOMBERT